

COMMUNE DE POMPIAC

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

- II - ANALYSE TERRITORIALE
 - II - 1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS
 - II - 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - LES CONTRAINTES

- II - LES ENJEUX

- III - CHOIX DU ZONAGE

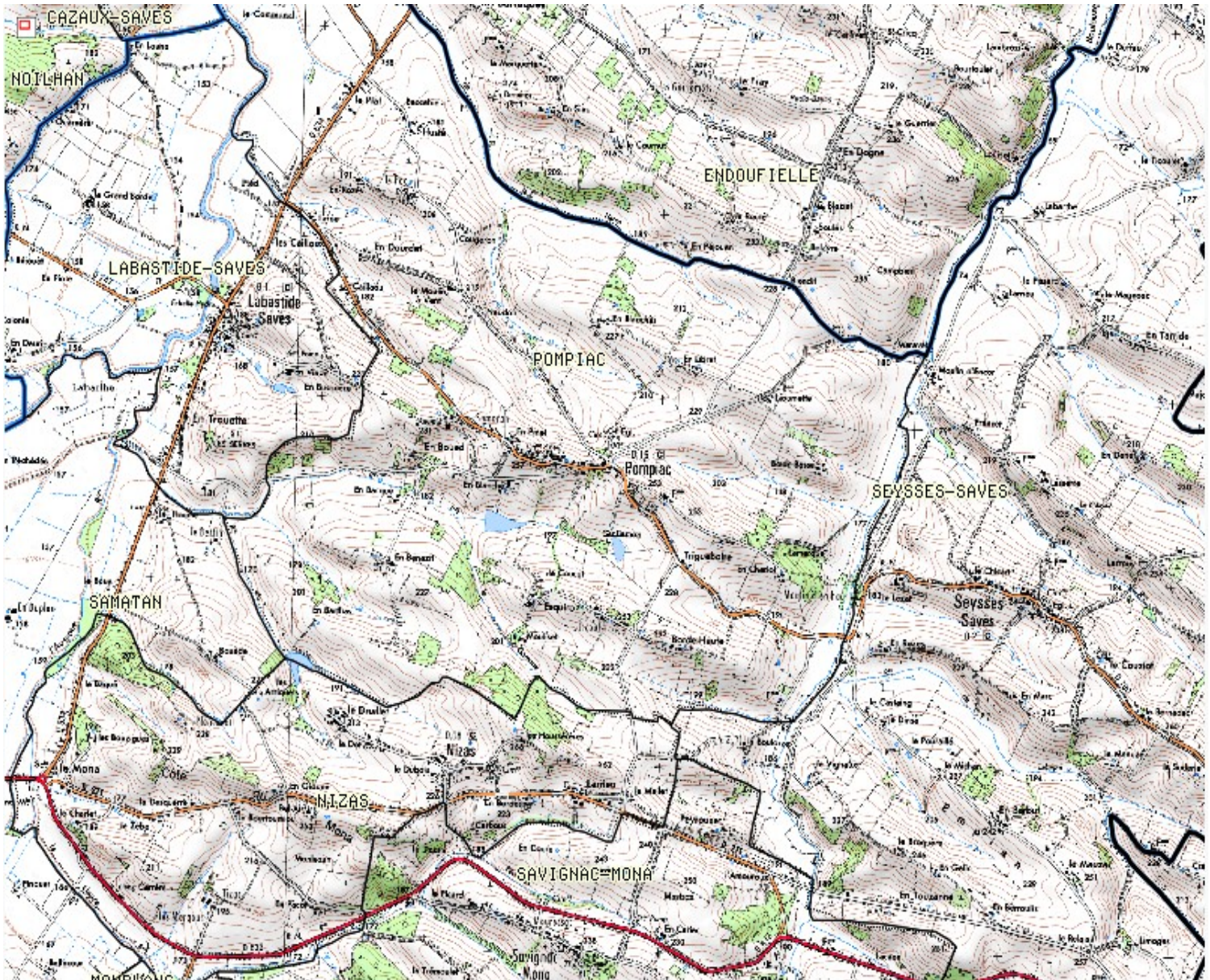
- IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT
 - IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES
 - IV-2 DISPOSITIONS GENERALES

- V - SECURITE

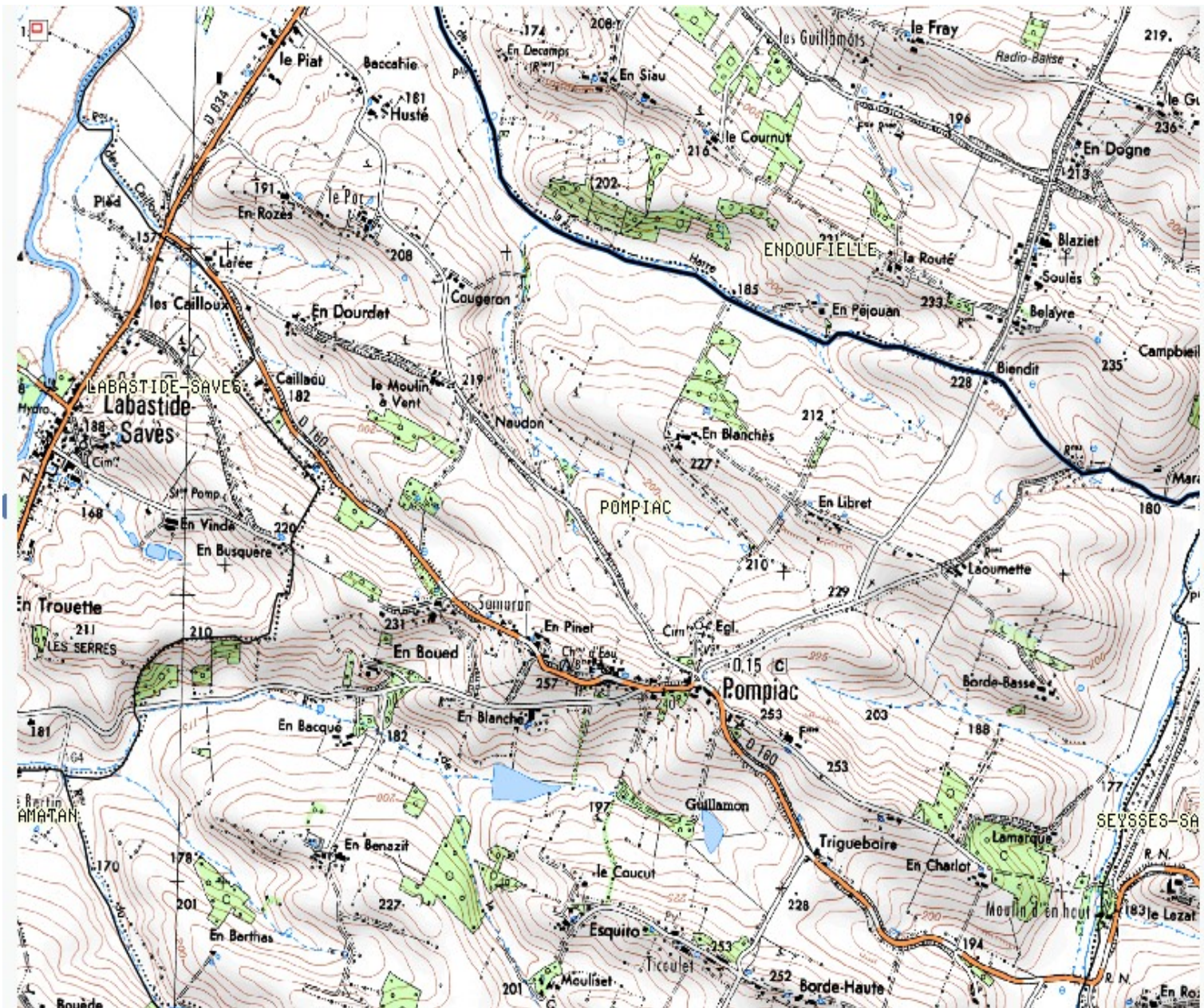
1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Commune de POMPIAC, située entre Lombez/Samatan et l'île Jourdin, est desservie par les RD n° 632, 634 et RD n°160, proche de la limite avec la Haute Garonne en direction de Saint-Lys. Elle fait partie du canton de Samatan et est limitrophe avec les communes de Samatan, Nizas, Seysse Savès, Endoufielle, Labastide Savès et Cazaux Savès.

SITUATION

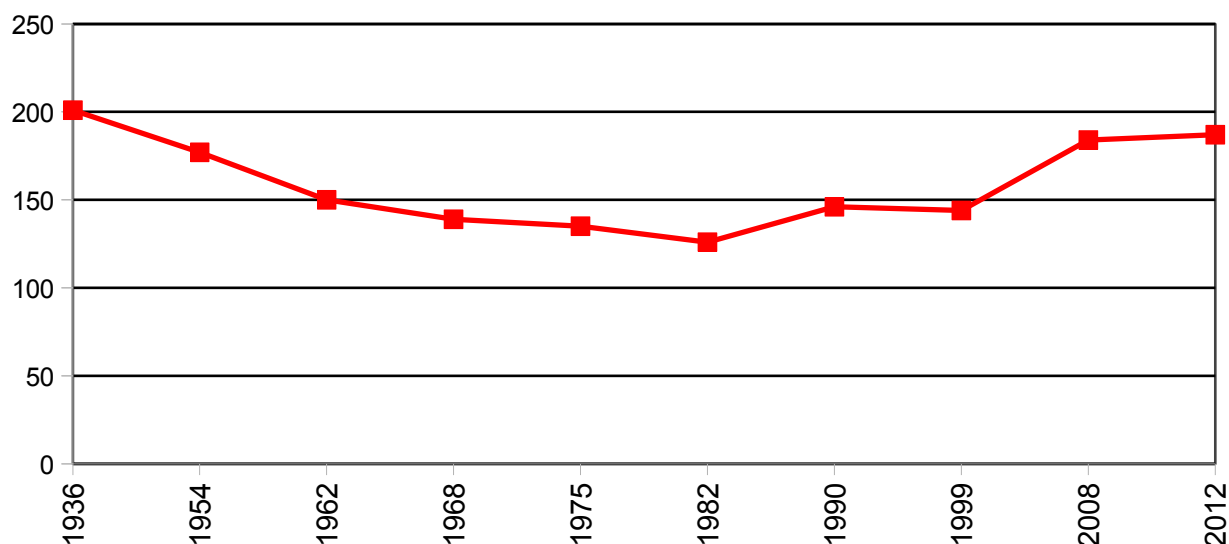


PLAN DE SITUATION



I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

DEMOGRAPHIE



	1975	1982	1990	1999	2008	2012
Population sans doubles comptes	135	126	146	144	184	187

	1999/1990	1990/1982	1982/1975	2009/2012
Evolution en %	-1,4%	15,9%	-6,7%	10,20%
Solde migratoire	5	18	5	18
Solde naturel	-2	20	-9	19

On remarque deux paliers de progression de la démographie sur ce territoire , entre 1982 et 1990 , + 15,8 % et entre 1999 et 2012 , + 30,0 % .

Cette progression est très significative des Communes qui sont proches de la région Toulousaine , et en particulier la Commune de POMPIAC où la progression est supérieure à la moyenne du Département.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	139	135	126	146	144	176
Densité moyenne (hab/km2)	13,7	13,3	12,5	14,4	14,2	17,4

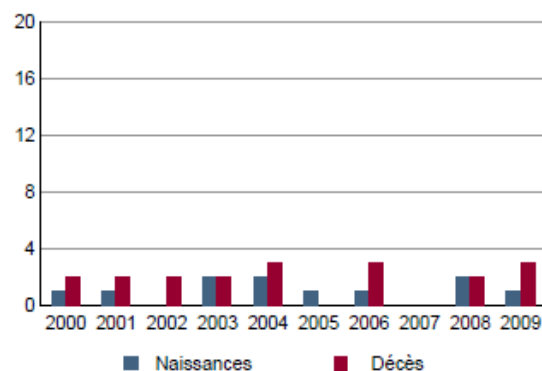
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,4	-1,0	+1,9	-0,2	+2,3
- due au solde naturel en %	-0,2	-1,5	+0,2	-0,5	-0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,2	+0,5	+1,7	+0,4	+2,6
Taux de natalité en ‰	11,5	3,3	14,9	6,9	6,3
Taux de mortalité en ‰	13,6	18,4	13,0	12,2	9,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



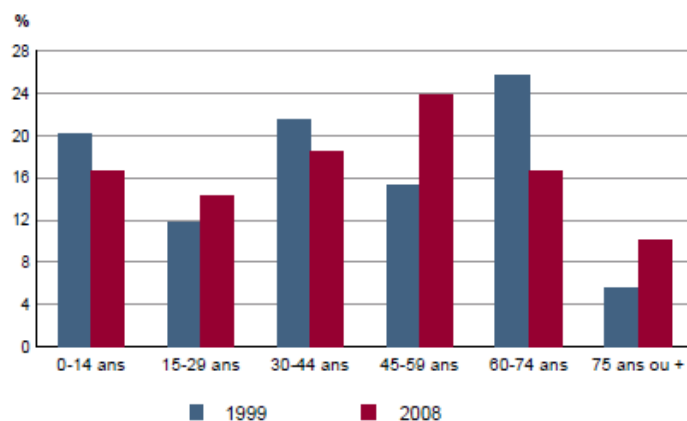
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2008

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	87	100,0	89	100,0
0 à 14 ans	12	13,3	18	20,0
15 à 29 ans	15	16,9	10	11,8
30 à 44 ans	15	16,9	18	20,0
45 à 59 ans	22	25,3	20	22,4
60 à 74 ans	13	14,5	17	18,8
75 à 89 ans	12	13,3	6	7,1
90 ans ou plus	0	0,0	0	0,0
0 à 19 ans	17	19,3	24	27,1
20 à 64 ans	48	55,4	47	52,9
65 ans ou plus	22	25,3	18	20,0

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



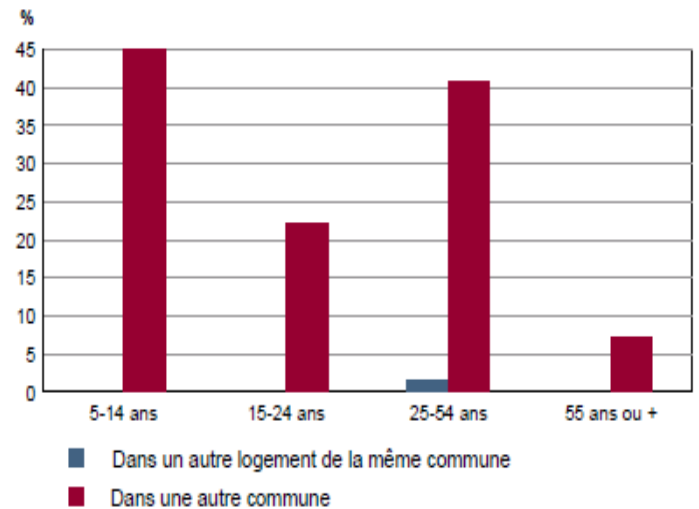
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2008	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	168	100,0
Le même logement	120	71,9
Un autre logement de la même commune	1	0,6
Une autre commune du même département	16	9,4
Un autre département de la même région	28	16,9
Une autre région de France métropolitaine	2	1,3
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	0	0,0

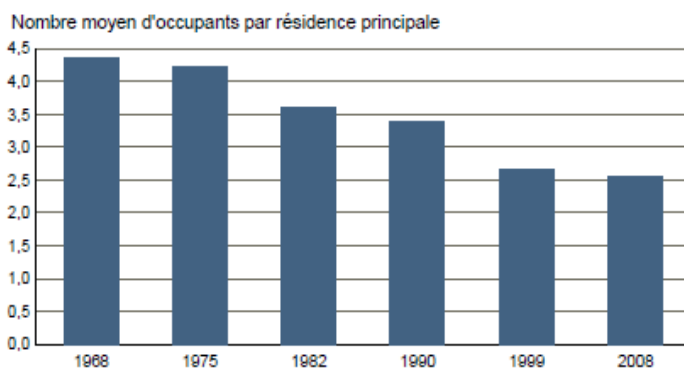
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2008 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge



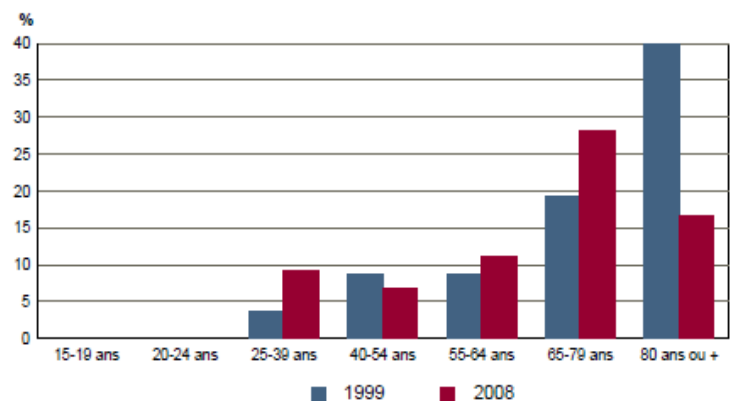
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



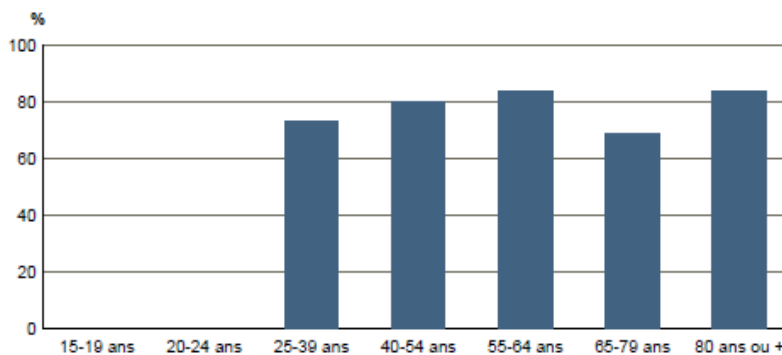
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



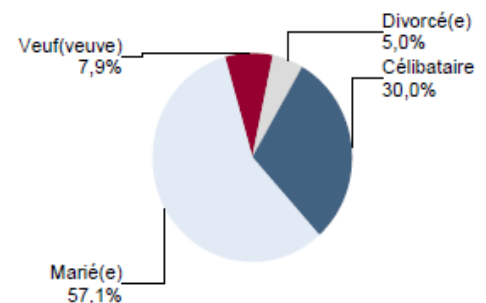
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LOGEMENTS

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	43	47	46	55	60	80
Résidences principales	32	32	35	43	54	69
Résidences secondaires et logements occasionnels	3	3	8	6	3	2
Logements vacants	8	12	3	6	3	8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	1999	%
Ensemble	80	100,0	60	100,0
Résidences principales	69	86,8	54	90,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	2	2,6	3	5,0
Logements vacants	8	10,6	3	5,0
Maisons	80	100,0	60	100,0
Appartements	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	1999	%
Ensemble	69	100,0	54	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	1	1,5	1	1,9
3 pièces	6	9,1	5	9,3
4 pièces	17	24,2	17	31,5
5 pièces ou plus	45	65,2	31	57,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2008	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,0	5,0
- maison	5,0	5,0
- appartement	///	///

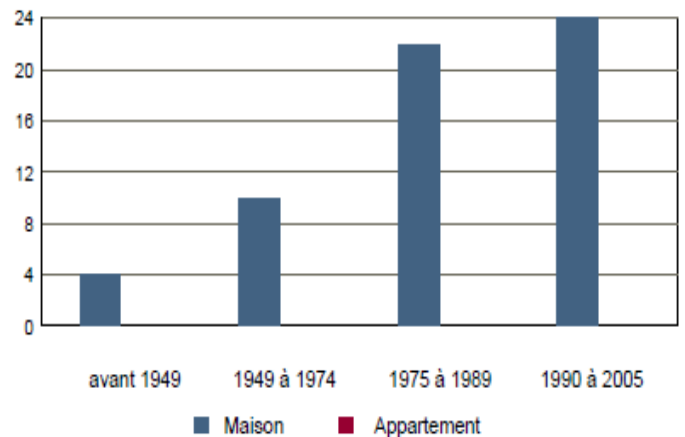
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2008 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2006	61	100,0
Avant 1949	4	6,9
De 1949 à 1974	10	17,2
De 1975 à 1989	22	36,2
De 1990 à 2005	24	39,7

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2008 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2006.

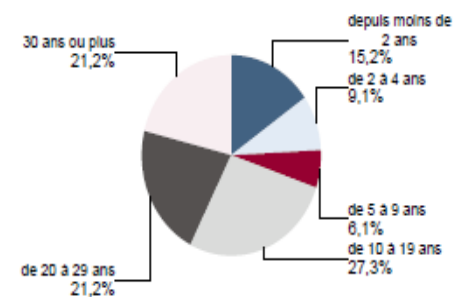
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2008

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement / personne	
Ensemble	69	100,0	176	5,0	2,0
Depuis moins de 2 ans	10	15,2	20	4,3	2,3
De 2 à 4 ans	6	9,1	23	5,7	1,5
De 5 à 9 ans	4	6,1	19	5,3	1,2
10 ans ou plus	48	69,7	114	5,1	2,1

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%		Nombre de personnes	Nombre
Ensemble	69	100,0	176	54	100,0
Propriétaire	59	84,8	155	48	88,9
Locataire	9	13,6	20	4	7,4
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	0	0,0
Logé gratuitement	1	1,5	1	2	3,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

La Commune dispose de plusieurs types de logements :

- 1 logement en locatif Communal,
- 0 logement HLM,
- 9 locatifs privés ,
- 2 résidences secondaires .

ECONOMIE

Agriculture

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers la production de céréales ; principalement le blé et le tournesol , ,,,et une production particulière de tabac.

Quelques prairies .

Plusieurs ateliers et élevages : ateliers allaitants porcins et bovins , atelier de gavage de palmipèdes gras ,atelier allaitant de bovins , production ovine -brebis allaitantes .

AGR T1M - Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	14	17	78	61
dont exploitations professionnelles	11	13	94	77

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

AGR T2M - Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	14	17	1 096	1 033
Terres labourables	14	17	1 072	973
dont céréales	14	17	544	611
Superficie fourragère principale	8	8	64	108
dont superficie toujours en herbe	8	8	23	55
Superficie en fermage (2)	12	12	471	435

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : Superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

AGR T3M - Cheptel

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	5	5	99	138
dont vaches	5	5	50	75
Volailles	11	16	489	1 370

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

AGR T4M - Orientation technico-économique des exploitations

	Exploitations		Superficie agricole utilisée (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Ensemble	14	17	1 096	1 033
dont : grandes cultures	c	14	c	984
légumes, fruits, viticulture	0	0	0	0
bovins	0	0	0	0
autres animaux	0	0	0	0

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

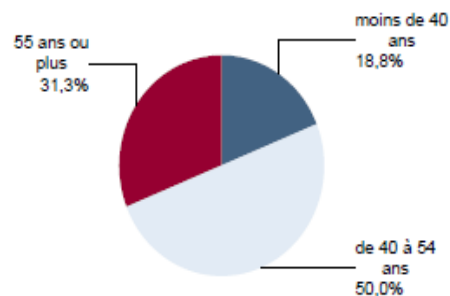
AGR G1M - Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000

Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	16	22
dont à temps complet	9	18
Population familiale active sur les exploitations	30	42
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	17	35
dont : UTA familiales	17	c
UTA salariées	0	c

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000



Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Tourisme

Parcours de randonnées ...

Artisanat -Commerce-diverses activités

La Commune dispose de :

3 artisans du bâtiment,

1 commerce de détail ,

1 conserverie.

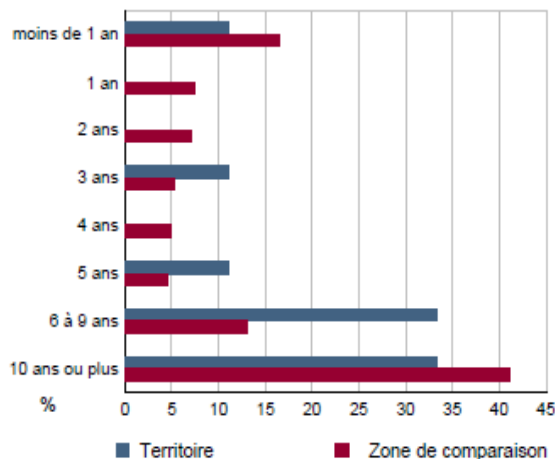
DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2010

	Nombre	%
Ensemble	9	100,0
Industrie	1	11,1
Construction	6	66,7
Commerce, transports, services divers	2	22,2
dont commerce et réparation auto.	1	11,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2010



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	27	100,0	19	8	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	14	51,9	13	1	0	0	0
Industrie	1	3,7	0	1	0	0	0
Construction	6	22,2	3	3	0	0	0
Commerce, transports et services divers	4	14,8	3	1	0	0	0
dont commerce, réparation auto	1	3,7	0	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	7,4	0	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

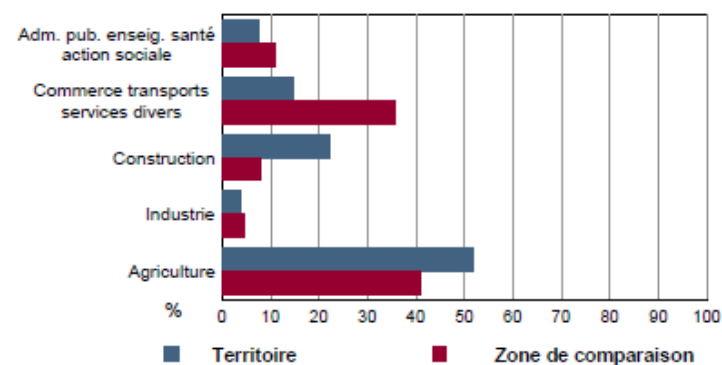
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	15	100,0	15	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	1	6,7	1	0	0	0	0
Industrie	3	20,0	3	0	0	0	0
Construction	5	33,3	5	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	3	20,0	3	0	0	0	0
dont commerce, réparation auto	3	20,0	3	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	20,0	3	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

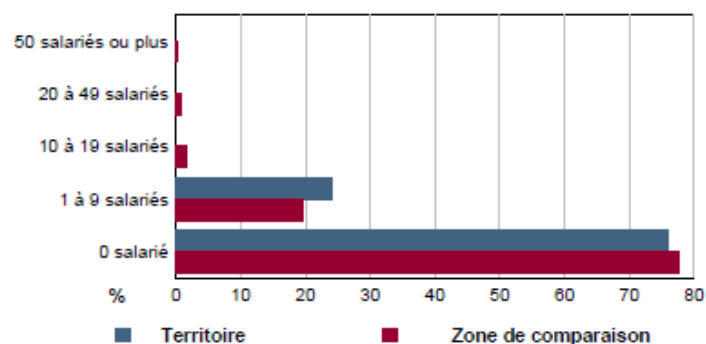
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2009



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	27	100,0	15	100,0
Sphère non présenteielle	17	63,0	4	26,7
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	10	37,0	11	73,3
dont domaine public	2	20,0	3	27,3

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

	Nombre	%
Ensemble	24	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	13	54,2
Industrie	1	4,2
Construction	6	25,0
Commerce, transports et service divers	3	12,5
dont commerce, réparation auto	1	4,2
Adm. pub., enseignement, santé, action sociale	1	4,2

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Services

- la Mairie ,
- la salle des fêtes ,
- l'école .

La Commune de POMPIAC adhère à la Communauté de Communes du SAVES dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues telles que la voirie et l'école .

EMPLOI

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	1999
Ensemble	107	84
Actifs en %	72,5	65,5
dont :		
actifs ayant un emploi en %	67,6	60,7
chômeurs en %	4,9	4,8
Inactifs en %	27,5	34,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,8	9,5
retraités ou préretraités en %	9,8	13,1
autres inactifs en %	7,8	11,9

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

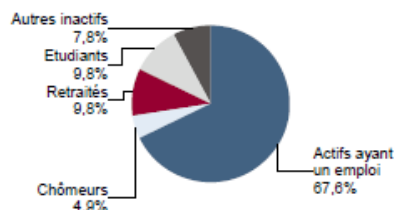
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2008

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	107	78	72,5	72	67,6
15 à 24 ans	19	6	33,3	4	22,2
25 à 54 ans	69	64	92,4	61	87,9
55 à 64 ans	19	7	38,9	7	38,9
Hommes	53	42	78,4	40	74,5
15 à 24 ans	10	3	30,0	2	20,0
25 à 54 ans	36	34	94,1	32	91,2
55 à 64 ans	7	5	71,4	5	71,4
Femmes	53	36	66,7	32	60,8
15 à 24 ans	8	3	37,5	2	25,0
25 à 54 ans	34	30	90,6	28	84,4
55 à 64 ans	12	2	18,2	2	18,2

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	dont actifs ayant un emploi	1999	dont actifs ayant un emploi
Ensemble				
dont :				
Agriculteurs exploitants				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise				
Cadres et professions intellectuelles sup.				
Professions intermédiaires				
Employés				
Ouvriers				

Tableau non disponible pour cette zone

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires.

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2008

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	72	100,0	15,9	44,9
Salariés	54	75,4	19,2	53,8
Non salariés	18	24,6	5,9	17,6

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2008

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	40	100,0	32	100,0
Salariés	25	63,2	29	90,3
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	22	55,3	24	74,2
Contrats à durée déterminée	0	0,0	5	16,1
Intérim	1	2,6	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage - stage	2	5,3	0	0,0
Non salariés	15	36,8	3	9,7
Indépendants	8	21,1	0	0,0
Employeurs	6	15,8	3	9,7
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

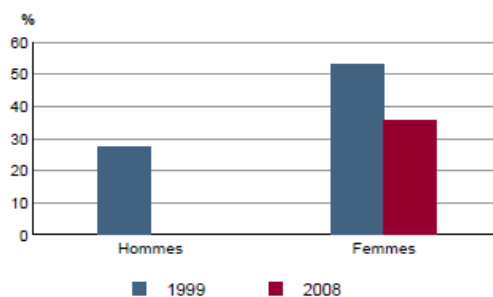
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2008

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	25	0,0	29	35,7
15 à 24 ans	2	0,0	2	100,0
25 à 54 ans	21	0,0	25	33,3
55 à 64 ans	2	0,0	2	0,0

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



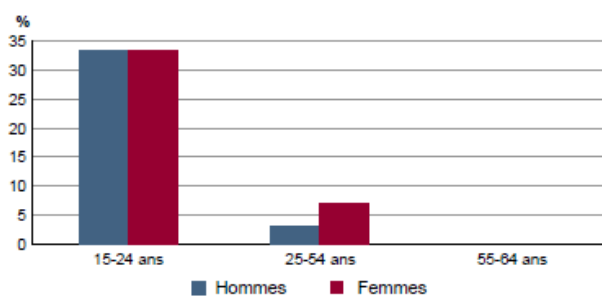
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	1999
Nombre de chômeurs	5	4
Taux de chômage en %	6,8	7,3
Taux de chômage des hommes en %	5,0	0,0
Taux de chômage des femmes en %	8,8	15,4
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,0	100,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	1999
Nombre d'emplois dans la zone	30	28
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	72	51
Indicateur de concentration d'emploi	41,5	54,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,9	47,8

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

RP : Recensement de la population

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2008	%	1999	%
Ensemble	30	100,0	28	100,0
Salariés	13	44,6	9	32,1
dont femmes	9	30,6	9	32,1
dont temps partiel	6	20,3	5	17,9
Non salariés	17	55,4	19	67,9
dont femmes	1	3,5	3	10,7
dont temps partiel	1	3,5	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales lieu de travail.

II – ANALYSE TERRITORIALE

II -1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire communal couvre 1012 ha , situé dans le Pays du Savès , et plus particulièrement dans le Val de Save.

La large vallée de la Save moyenne annonce la plaine garonnaise dont elle est séparée par le "coteau de Pujaudran" qui domine tout l'Est de "l'Éventail Gascon" et la cuvette toulousaine. L'Isle Jourdain, capitale économique,est directement reliée à Toulouse par une 2 fois 2 voies, et est stratégiquement placée au carrefour de la RN 124 (Toulouse-Auch) et de la D 632 qui relie le Tarn-et-Garonne aux Pyrénées.

Pleinement inscrites dans l'orbite toulousaine, l'Isle Jourdain et ses communes limitrophes se complètent au Sud par le bipôle Lombez-Samatan moins affecté par les phénomènes de péri-urbanisation.

La vallée de la Save est ici une large plaine bordée de collines qui descendent mollement de coteaux plus ou moins gondolés et élevés.

Le paysage y est ample et un peu monotone. Elle draîne un terroir "plein de sève" aux sols épais et féconds, où la campagne apparaît quasi-totalement cultivée, et irrigue la plupart des villages juchés sur les collines environnantes.

Quelques bosquets élevés, les frondaisons de la forêt de Bouconne toute proche, mais aussi les ripisylves et les friches humides de la Save contrastent avec les paysages ouverts et lumineux qui marquent une influence méditerranéenne atténuée à modérée si on les compare au Lauragais tout proche.

La Commune de Pompiac appartient au Canton de Samatan et est située au Sud-Est de celui-ci. Le territoire de cette Commune occupe une petite partie de la vallée de la Save au Sud-Ouest.

La Save et la Boulouze traversent la Commune du Sud au Nord .

L'altitude de la Commune s'étage entre 153 m et 257m.

Sur des crêtes et certains coteaux apparaissent les seuls espaces boisés de la Commune . Le village est implanté au sommet d'un plateau qui domine les vallées de la Save et de la Boulouze .

La Commune est traversée par la Route Départementale n° 160 , à partir de la RD n° 634 qui assure la liaison vers l'Isle Jourdain.

L' OCCUPATION DU SOL

On constate une forte poussée démographique depuis 1999.

Ceci se confirme à partir d'une progression du nombre de Permis de Construire qui est de l'ordre de vingt (20) permis de construire accordés ces cinq dernières années pour des logements.

Afin de préserver l'identité du village et des hameaux et mieux gérer son urbanisation,la Commune de POMPIAC a donc décidé de se doter d'un document d'urbanisme et de planification type Carte Communale.

ANALYSE PAR SITE

1- AU VILLAGE

Le village de POMPIAC n'a pas véritablement de centre urbain , avec une structure urbaine linéaire qui est la conséquence d'une situation géo morphologique particulière et ses contraintes topographiques.

Son urbanisation tend à se développer le long de la RD n°160 mais restera réduite compte tenu des accès directs sur la Route Départementale.

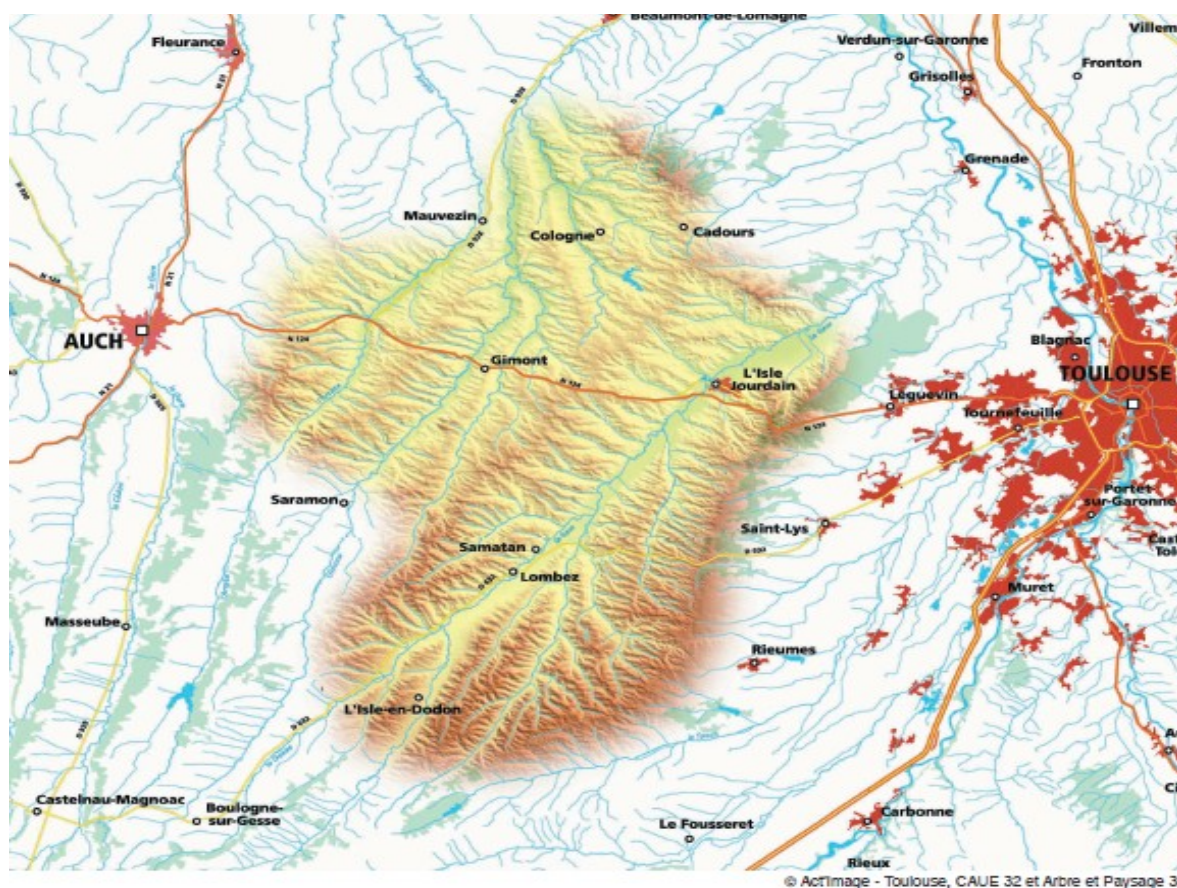
2- LES GROUPES D' HABITATIONS

On distingue deux groupes d'habitations au Sud /Ouest du Village , "Au Poc " , et à l'Est , au lieu dit " En Boued "qui est un gros hameau en prolongement du village le long de la RD n° 160 et du Chemin Rural dit de Labastide . Le développement linéaire de ce hameau est la conséquence des mêmes contraintes qui touchent le village.

L'extension de l'urbanisation sera donc limitée à terme ,afin d'éviter un développement trop linéaire le long de la voirie et afin de conserver le caractère du bâti local.

L'impact paysager des futures constructions sera réduit compte tenu de l'existence d'écrans végétaux naturels sous forme de bosquets , de haies naturelles et de plantations d'alignement qui constituent des supports naturels où "s'appuieront " les futures habitations.

II- 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL





Le Savès-toulousain forme les paysages du Sud-Est de la Gascogne, qui contrastent nettement avec la plaine toulousaine et son espace urbanisé. “Le soleil s’y lève toulousain et s’y couche gascon”, à l’image des migrations pendulaires qui animent les résidents gersois travaillant à Toulouse.

C’est le pays le plus oriental et méditerranéen de la Gascogne gersoise: la “Gascogne toulousaine”.

- **Gascon**, même si presque languedocien, parce qu’il appartient à la Gascogne gersoise et à l’Éventail Gascon, avec les caractéristiques paysagères, physiques et culturelles d’un terroir à l’origine polycole et à l’habitat dispersé.

- **Savès**, parce qu’organisé autour de l’ample vallée de la Save, vallée gasconne d’exception qui a donné son nom aux collines qui la bordent : le toponyme Savès qualifiant de nombreuses communes.

- **Toulousain**, par son architecture de brique, matériau de construction traditionnel et contemporain, mais aussi par son rattachement à l’orbite toulousaine qui transforme considérablement les paysages savésiens : routes, constructions, aménagements urbains...

- A l’Ouest, le Savès-toulousain se raccorde progressivement aux collines élevées du Pays d’Auch,
- alors qu’à l’Est, l’ourlet caillouteux de l’ancien lit de la Garonne l’enserme et le sépare nettement de la Lomagne Tarn-et-garonnaise (Crête tolosane) et de la Plaine toulousaine (Coteau de Pujaudran).
- Au Nord et à l’Est, il s’unit à la Lomagne gersoise qui impose peu à peu ses reliefs calcaires.
- Au Sud, il se distingue des vallées et des coteaux du Serrère-Tougès qui obliquent vers l’Est depuis Lannemezan et déborde du département autour de l’Isle en Dodon.

Le paysage du Savès-toulousain repose sur un relief ample, mollement cabossé, nu et “gondolé”; monotone et dépouillée, la campagne paraît “vide”, alors que localement elle devient très habitée et qu’elle est presque partout cultivée.

Comme ses voisines Lomagnes, le Savès-toulousain est un pays de “cocagne”, un pays opulent aux couleurs de son cousin Lauragais : **rose** pour la douceur de vivre qu’il évoque, rose car il incarne la tradition de l’Or rose (foie-gras) et parce qu’il est le Pays de la brique et de l’architecture rose.

Terreforts et Terres à brique

Les molasses du Savès ont donné des sols hétérogènes mais de texture relativement équilibrée : argiles, sables, cailloutis-quelques calcaires.

La réputation des terres lourdes (argileuses) du Savès, n'est plus à faire : difficiles à travailler, elles sont néanmoins profondes et très fertiles. La présence de sables et la discrétion du calcaire, sur les hautes terres comme sur les pentes, distingue nettement les terreforts du Savès de leurs voisins astaracais et lomagnols, par leur couleur ocre, leur épaisseur et leur consistance. L'épandage des cailloutis de l'ancien lit de la Garonne, aujourd'hui "coteau de Pujaudran", relief le plus élevé, donne des terreforts atypiques, équilibrés et fertiles.

Les différents atterrissements qui forment aujourd'hui les pentes dans des sols plus fins, argilo-siliceux, portent une bouillène glaiseuse qui est le matériau idéal pour la construction en terre : le sable contenu dans la "terre à brique" évite le craquellement de l'argile.



Panorama depuis Mérenvielle



Le coteau cultivé et vallonné de la Marcaoué, limite entre Savès et Astarac



Lotissement à Thoux



Détails d'architecture



Gimont



Maison paysanne près de Sauveterre



Grange du Savès



De vastes étendues de collines...cultivées

Le champs, ou plutôt la parcelle, apparaît comme l'élément de base des paysages du Savès-toulousain.

Le Nord (Val de Save et Pays de Cologne) est sensiblement plus déboisé que le Sud; si le coteau de L'Isle Jourdain est presque aussi boisé que celui de Lombez (11% de la SAU et 13% de la SAU), il le doit aux lambeaux de la forêt de Bouconne qui occupe les sommets du coteau de Pujaudran-Lias.

Les collines étirées, les vallons "interminables" qui bordent de part et d'autre la large plaine de la Save mais aussi de la Marcaoué, de l'Esquinson et de la Boulouze, sont pour la majeure partie, des terres peu pentues et profondes, propices à leur mise en culture.

A ce paysage dénudé et dégagé de grandes cultures au Nord et de prairies plus fréquentes au Sud, l'arbre oppose une présence d'autant plus marquée que rare :

- Les "solitudes forestières" des buttes et des terrains maigres, des bosquets épars aux bois d'étendue moyenne, aux vastes massifs de Bouconne et de Goujon. Quelques formations remarquables à Juilles (Chêne liège) et à Anan (végétation "propeméditerranéenne" des coteaux) sont à signaler.
- Les ripisylves et les nombreuses îles des moulins de la Save, mais aussi de la Marcaoué (Polastron) et de la Boulouze.
- Les parcs des châteaux et des grandes demeures, et leur sombre frondaison, les cyprès des cimetières offrent un contraste des plus "réussis" avec les pastels des champs et des constructions.



Grands champs cultivés



Succession de collines cultivées descendant de l'Ourlet garonnais



Cantero brûlé



Bosquets épars : «solitude forestière»



Panorama sur les collines cultivées qui descendent vers la vallée de la Save

Save et Boulouze : des vallées gasconnes remarquables

La Save fait partie des trois principales rivières du "bassin de Lannemezan", avec le Gers et la Baïse.

L'amont de la Save, encaissé, se faufile dans les gorges de Lespugue, avant de former, à partir du Haut-Savès, la plus large vallée des rivières gasconnes. Sa **plaine alluviale s'étend sur plus d'un kilomètre de large** et les abords de la rivière restent très inondables. C'est pourquoi de nombreux **casiers d'étalement** des crues perdurent aujourd'hui; Ils sont constitués de levées de terre perpendiculaires et parallèles à la rivière, afin de former des champs d'inondation. Les caprices du climat gascon, accentué par la forte influence méditerranéenne explique sans doute les nombreuses inondations des champs de la plaine.

La vallée de la Save est très ample, **les coteaux qui la bordent descendent mollement** sous la forme de "longues croupes inclinées", parcourus de longs vallons adoucis vers le fond d'une vallée très "basse".



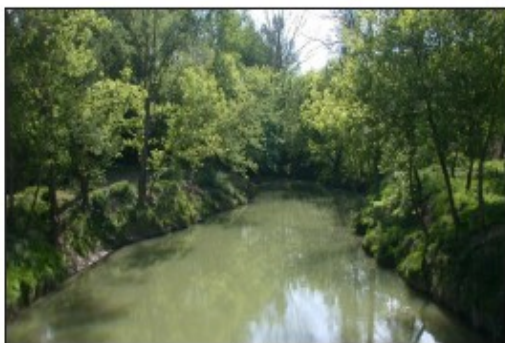
Butte d'un casier d'étalement des crues

Dépourvu de vraie capitale emblématique, l'Isle-Joudain tient lieu de pôle économique et démographique principal, et capte en premier rideau une influence toulousaine sensible jusqu'à Gimont et diffusée de part et d'autre du Val de Save.

Au Sud, Samatan et Lombez, autrefois rivales, forment un troisième pôle dynamique, au développement économique moins affirmé.

Le Val de Save est très "déprimé", son altitude est moindre que celle de la Garonne à la même latitude. Cette configuration s'explique en partie par un **événement géologique local** : un affaissement tectonique,

l'ensellement du Savès qui a affecté, à la fin de l'Ère tertiaire, une zone comprise entre Samatan et Castillon Savès (voir document ci-contre). Le phénomène a fortement modifié la topographie locale, créant une zone de confluence assez atypique, et serait à l'origine de la dissymétrie inversée de la vallée de la Boulouze : la rive gauche est abrupte alors qu'un glacis atténué occupe la rive droite.



La Save et sa ripisylve généreuse



FIG. 06. — L'ensellement du Savès, dissymétrie versée et dissymétrie inverse :
1. Fond plat de la vallée de la Save; 2. Glacis de Saint-Lys; 3. Glacis de Biennes;
4. Siège alluviale culminante; 5. Coteaux molassiques du Savès; 6. Faille (ou Dectra) locale qui limite vers l'Est le cours de la Save.
La pente générale S.W.-N.E. suit la région vers le Nord-Est; mais la fracture Saint-Théobald-Pignolo change le sens de la pente entre la Save et Saint-Théobald; d'où la dissymétrie inverse de la Boulouze; 8. Samatan; 9. Bédouze; C. rupture, sur la haute Boulouze, du versant de Sabadon.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

LE PATRIMOINE

- La Motte du village , l'église de Saint -Pardou , patrimoine vernaculaire : au centre du village une croix en fer forgé sur un socle de briques aménagé en petit oratoire à la vierge .

LES EQUIPEMENTS

Néant

LES RESEAUX TECHNIQUES

La Commune de POMPIAC adhère à la Communauté de Communes du SAVES .

➤ **Elimination des déchets**

SICTOM secteur Sud/Est .

➤ **Eau potable-assainissement**

L'Adduction d'eau potable et l'assainissement sont gérés par le Syndicat des eaux de la Barousse Comminges Save.

La Commune a réalisé un schéma d'assainissement définissant les zones d'assainissement individuel ainsi que les filières autonomes de traitement des eaux usées dans les secteurs constructibles de la Carte Communale et autres secteurs retenus par la Collectivité et le Bureau d'études .

Electricité

Eclairage public géré par un Syndicat intercommunal ,

Electricité gérée par le S D E G (syndicat départemental d'électrification du gers)

Voirie

La voirie d'intérêt communautaire est gérée par la Communauté de Communes du Savès.
La voirie Rurale est gérée par la Commune.

Les autres services , tels que :

- Secrétariat général de la Préfecture à Auch
- Gendarmerie à Samatan /Lombez,
- Trésorerie à Samatan /Lombez,
- Les Secours à Samatan /Lombez,
- Médico/Social à Samatan /Lombez,
- Direction Départementale des Territoires du Gers , UT Est à Auch ,
- Service des Routes Départementales SLA de Masseube.

- LES TRANSPORTS

Il n'existe pas de liaison de transport public entre la Commune et le chef lieu de Canton.

Seul un ramassage scolaire assure la liaison vers les établissements scolaires du secteur .

Il existe un point d'arrêt aménagé au village .

Les transports scolaires sont gérés par le Conseil Général .

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I -LES SERVITUDES ET CONTRAINTES

I-1-Servitudes

- Défense contre les inondations , zones submersibles ; PSS zone inondable de la Save,
- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles relatif aux mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles (règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions) .
Approuvé le 13/06/2007.
- Relations aériennes , zones hors dégagement , installations particulières ; Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières) , cette servitude concerne tout le territoire Communal à l'exception des zones de dégagement des aérodromes.

I-2-Contraintes

- Risques Naturels : Risques d'inondations de la Save et de la Boulouze ,
- Zone de sismicité Très Faible ,
- Protection des routes à grande circulation avec interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres de l'axe , RD n° 634.

II - LES ENJEUX

-Permettre le développement de l'accueil de population ; l'objectif , sur le plan démographique , étant une augmentation de la population de 45 à 55 habitants pour atteindre un total de l'ordre de 230 à 250 habitants, sur une période estimée à 10-15 ans,

-Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles , au village et dans les groupes d'habitations retenus dans la carte communale,

-Lutter contre le "mitage",

-Prendre en compte les paysages de la Commune,

-Améliorer la planification sur le territoire Communal en donnant la possibilité à la Commune , à partir de cette Carte Communale -en tant que premier support de planification-de mieux définir et maîtriser à plus long terme les potentialités d'extension des sites ou/et la création de nouveaux secteurs à urbaniser.

III - CHOIX DU ZONAGE

L'occupation du sol

L'occupation du sol s'orientera vers trois zones:

- Au village /Paguères de Trigueboire
- " En Boued "
- "Au Poc

Cette urbanisation sera donc regroupée au niveau du village et de deux groupes d'habitations.

Secteurs	Lieux-dit	Superficie totale (ha)	Surface bâtie	Disponible
Zone ZC2	Au Village " Paguères de Trigueboire"	8, 15 ha	5 ,40 ha	2 ,75 ha
Zone ZC2	" En Boued"	7, 00 ha	4, 63 ha	2 ,37 ha
Zone ZC2	"Au Poc "	2, 44 ha	1, 62ha	0 ,82 ha
		-----	-----	-----
	TOTAL :	17,59 ha	11 ,65 ha	5, 94 ha

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle ZN et une zone ZNi pour le secteur inondable.

Il en résulte que l'espace disponible ouvert à la construction est de : **5,94 ha** , ce qui représente **0,58 %** de la surface totale de la Commune.

Les zones à urbaniser s'appuient sur le bâti existant sans trop déborder sur l'espace agricole et ne porteront pas atteinte à cet espace compte tenu qu'elles s'inscrivent dans des quartiers où la construction a déjà commencé à se développer.

Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site

Site	Potentiel à court terme	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opérations	Intérêt
Village Paguères de Triguelboire	9 à 11	Limité compte tenu des accès et débouchés sur la RD n°160 ,de la capacité des réseaux et de la gestion de l'assainissement autonome	Maisons individuelles Lotissement Locatif social ?	***
"En Boued"	6 à 7	Limité compte tenu des accès sur la RD n°160 ,de la capacité des réseaux et de la gestion de l'assainissement autonome	Maisons individuelles Renforcement du bâti existant	*
" Au Poc"	4 à 5	Limité compte tenu de la capacité des réseaux et de la gestion de l'assainissement autonome	Maisons individuelles Renforcement du bâti existant	

Conclusion

Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 19 et 23 maisons supplémentaires, ce qui représente environ entre 48 et 55 habitants sur une période évaluée à 10-15ans.

IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR SITE

1- AU VILLAGE

Le Village de POMPIAC , est situé sur un plateau qui surplombe les vallées de la Save et de la Boulouze et est traversé par la Route Départementale n°160 avec des contraintes fortes sur le plan géo morphologique.

De part sa situation le village de POMPIAC, afin d'éviter un développement trop linéaire le long de la Route Départementale , ne peut se développer au-delà de son architecture actuelle .

L'urbanisation du village a été renforcée à l'Est afin de densifier ce secteur lequel est desservi par une voie communale permettant de sortir des contraintes directes liées à la Route Départementale .

2- LES GROUPES D'HABITATIONS

Ils sont constitués pour l'essentiel d'habitat un peu diffus , à partir duquel "s'appuieront " les nouvelles habitations qui viendront conforter ce bâti , s'achant que les possibilités d'extension sont très réduites , compte tenu de la capacité limitée de certains réseaux et se limiteront à occuper les espaces restants en "s'appuyant " également sur des seuils marqués par une ou/et des "barrières " naturelles telles que haies , bosquets

Globalement ces groupes d'habitations sont largement protégés par des écrans végétaux ce qui en réduira l'impact dans l'environnement .

IV-2 DISPOSITIONS GENERALES

Les zones constructibles réparties sur les deux groupes d'habitations précités et le village limiteront l'impact sur les paysages et les espaces ruraux.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Deux zones inondables ont été prises en compte au niveau de la Save et de la Boulouze dans le cadre du recensement des risques naturels sur ce territoire , de la protection et de la qualité des eaux .

Dispositions générales et orientations du SDAGE Adour-Garonne

Le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le lundi 16 novembre 2009 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne pour les années 2010 à 2015 et rendu un avis favorable au projet de programme de mesures (PDM) qui lui est associé. Le SDAGE et le PDM sont en vigueur aujourd'hui suite à leur approbation par le préfet coordonnateur de bassin .

Les 6 orientations fondamentales du futur SDAGE (2010-2015)

Six grandes orientations sont aujourd'hui proposées au Comité de Bassin. Elles constituent les bases du SDAGE révisé.

Elles intègrent les objectifs de la DCE et du SDAGE précédent qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer.

- *Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- *Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques
- *Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état
- *Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés
- *Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations
- *Promouvoir une approche territoriale

En ce qui concerne la qualité des eaux de surface

On compte 18 stations de mesure de qualité des rivières du réseau de l'AEAG dans le département du Gers (en considérant celles implantées dans le département (16) et celles immédiatement à l'aval (2).
Sur ces 18 stations, 7 montrent une qualité d'eau respectant les objectifs de qualité.

La Baise et la **Save** sont les 2 rivières qui ont une qualité d'eau conforme aux objectifs sur tout le département.

Protection contre les inondations

L'ensemble des rivières Gersoises dispose de documents réglementaires de protection contre les inondations.

97 communes concernant près de 82 000 habitants (soit 47% de la population gersoise) sont pourvues d'une telle réglementation.

L'Adour, le Gers, la Baïse et la **SAVE** dans leur partie gersoise sont couvertes par un Plan de Surface Submersible.

Agenda 21 Départemental

Le présent document a été élaboré en tenant compte également des orientations de l'Agenda 21 du Département du Gers.

Situation des réseaux

Les réseaux de l'adduction d'eau potable et de l'électricité sont satisfaisants sur l'ensemble des secteurs étudiés, quelques renforcements et extensions seront pris en charge par la Commune en fonction des besoins exprimés lors des demandes d'autorisations de construire.

V – SECURITE

Accès sur RD

Le territoire de la commune de POMPIAC est traversé par la Route Départementale n°160 qui fait partie du réseau d'intérêt Cantonal.

Par délibération en date du 11 Juin 2004 le Département du Gers a fixé les dispositions relatives aux accès aux Routes Départementales.

Dispositions particulières

Dans le cadre de l'avis du Conseil Général du Gers émis le 17 Février 2010, deux zones ont fait l'objet d'avis défavorables : le débouché de la VC n°4 sur la Route Départementale n°160, hors agglomération, qui ne bénéficie pas d'une distance de visibilité suffisante côté gauche et le secteur " Pièce de Madame " dont la distance de visibilité est insuffisante par rapport à une vitesse d'approche de 90 km/h sur la RD n°160.

La Commune de Pompiac a pris les engagements de remédier à ces problèmes de sécurité par les dispositions suivantes :

- arrêté municipal en date du 04 Juillet 2011 fixant les nouvelles limites de l'agglomération sur la RD n° 160 au droit du débouché de la VC n° 4 sur la RD n° 160,
- arrêté permanent N° 2001T013 du Département en date du 26 Août 2011 fixant la vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la RD N° 160 avant l'entrée de l'agglomération, côté "Pièce de Madame",

- délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2011 qui engage la commune à réaliser des travaux de sécurité au niveau du carrefour de la RD N° 160 avec la voie communale n° 4 dite de "Trigueboire".

Au vu de ces engagements les secteurs énumérés ci-avant peuvent être considérés sécurisés et dont les zonages peuvent être maintenus dans leur état initial.

Accès sur Voies Communales

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

Cette étude résulte d'une analyse territoriale qui a intégré le volet paysager et environnemental , sur le territoire étudié en tenant compte également des contraintes liées à l'espace agricole.